



Férel

Le Conseil Municipal Jeunes

La municipalité a décidé de mettre en place un Conseil Municipal Jeunes (CMJ)

Les membres du CMJ 2022 - 2024

Le Samedi 13 avril 2024, a eu lieu l'élection du Conseil Municipal des Jeunes 2024-2026 en mairie de Férel.

Voici les résultats des élections : 16 candidats élus. La liste, classée par ordre alphabétique est la suivante :

CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

2024-2026



Commune de Férel

BASSE Mathis	11 ans / 6 ^{ème}	Collège J. Prévert - Herbignac
BASTIEN Lorézia	9 ans / CM1	Ecole Notre Dame - Férel
BIZEUL Télia	10 ans / CM1	Ecole Notre Dame - Férel
BLANCHARD Romy	11 ans / CM2	Ecole Le Ruisseau Blanc - Férel
CHASLE Lise	10 ans / CM1	Ecole Notre Dame - Férel
COIFFARD Jules	10 ans / CM2	Ecole Le Ruisseau Blanc - Férel
FAGE DOUCET Willow	9 ans / CM1	Ecole Le Ruisseau Blanc - Férel
FONTAINE Amaury	9 ans / CM1	Ecole Le Ruisseau Blanc - Férel
GUEDES DOS SANTOS Laïs	9 ans / CM1	Ecole Le Ruisseau Blanc - Férel
GUILLEMOT-BETSCH Lila	10 ans / CM1	Ecole Le Ruisseau Blanc - Férel
HEMON Martial	10 ans / CM2	Ecole Le Ruisseau Blanc - Férel
MAGAND Charlie	10 ans / CM2	Ecole Le Ruisseau Blanc - Férel
PIHEL Camille	10 ans / CM2	Ecole Notre Dame - Férel
RIPOCHE Louis	10 ans / CM2	Ecole Le Ruisseau Blanc - Férel
TERRIEN Manoé	9 ans / CM1	Ecole Le Ruisseau Blanc - Férel
WALLET Lucas	9 ans / CM1	Ecole Le Ruisseau Blanc - Férel



Le Conseil Municipal Jeunes de Férel vise trois grands objectifs :

- › faire découvrir aux jeunes le rôle et la place d'une institution de démocratie locale,
- › leur donner à travers elle la parole
- › les rendre acteurs de la vie publique, tout en apprenant à être citoyen et responsable.

Le CMJ est un acteur de la vie locale.

A ce titre, il décide et met en œuvre des actions ayant un intérêt commun. Il communique auprès des autres enfants, des parents, de la population, sous toutes les formes qu'il souhaite, afin de rendre publiques ses actions (réunions publiques, presse, affichage, blog, etc.).

Il participe à la vie de la commune en partageant des événements particuliers (cérémonies, fêtes, inaugurations, etc.) organisés notamment par le Conseil Municipal, l'école ou les associations locales.

Ils se réunissent régulièrement.

✓ Quelques réalisations des CMJ



MAIRIE DE FÉREL

1 place de la Mairie
56130 Férel

info@ferel.fr
02 99 90 01 06

Horaires :

Lundi et Jeudi : 09h00 - 12h00

Mardi et Mercredi :

09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h30

Vendredi :

09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

Samedi (hors juillet/août) :

09h00 - 12h00